

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-314 du 20 décembre 1976

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre délégué auprès du Président de la
République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Orientation Nationale, de l'intérim
du Ministre des Finances pour compter du
20 décembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à
la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du
Gouvernement ;

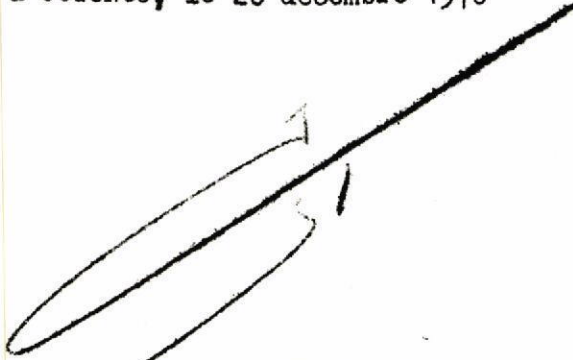
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 20 décembre 1976, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Orientation Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre
des Finances, pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 décembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MISON-MF 6 Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DFE-DGAJL-
INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPT-Gde Chanc. 5-JORPB 1